

Calendrier du mois d'Aout 1895

INTENTION GÉNÉRALE DE N. S. P. LE PAPE :

Les travailleurs de la campagne.

FÊTES, INTENTIONS PARTICULIÈRES, INDULGENCES PLÉNIÈRES.

1. J.—S. PIERRE ÈS LIENS.—(A Montréal : Octave de S. Jacques, ap.)—**H†.**—La grâce de briser les liens du péché.—28453 actions de grâces.

2. V.—Premier vendredi.—S. Alphonse de Liguori, E. D.—(A Montréal : Octave de Ste Anne.)—**G†.**—Le don de piété.—6576 affligés.

3. S.—Invention du corps de S. Etienne, premier martyr.—L'esprit de charité envers nos ennemis.—6134 défunt.

4. D.—9 ap. Pent.—S. Dominique, Fondateur.—**A†.G†.R†.Z†.**—La dévotion au S. Rosaire.—9268 intentions spéciales.

5. L.—NOTRE-DAME DES NEIGES.—Une confiance filiale en MARIE.—2342 communautés.

6. M.—TRANSFIGURATION DE NOTRE-SEIGNEUR.—Le renouvellement de l'esprit.—18549 premières communions.

7. M.—S. Cajetan, Fond.—Le zèle des Ames.—Les Associés du Sacré-Cœur.

8. J.—SS. Cyriac et Comp., MM.—(S. J. : B. Pierre Letebvre, C.)—**H†.**—L'esprit de sacrifice.—3427 demandes de travail.

9. V.—Vigile.—S. Romain, M.—(A Montréal : S. Alphonse de Liguori.—S. J. : S. Cajetan.)—La crainte filiale.—3716 prêtres et ecclésiastiques.

10. S.—S. Laurent, M.—L'amour des pauvres.—35020 enfants.

11. D.—10 ap. Pent.—Ste Philomène, V. M.—La vertu de pureté.—1172 familles.

12. L.—S. Claire, V. Fond.—L'esprit de détachement.—8084 grâces de persévérance.

13. M.—S. Jean Berchmans, C., S. J.—(A Montréal : S. Pierre ès Liens.)—La vertu de régularité.—9396 grâces d'union, de réconciliation.

14. M.—Vigile.—S. Eusèbe, prêtre.—Le respect du sacerdoce.—653 grâces spirituelles.

15. J.—*ASSOMPTION DE LA B. V. M.—**B†.C†.G†.H†.M†.R†.**—Une sainte joie.—11927 grâces temporelles.

* Quand la solennité est transférée au Dimanche, les indulgences le sont aussi, excepté celle de l'heure-sainte.

CLEF :—†=Indulgence plénière ; A=1er Degré ; B=2e Degré ; C=Congrégation de la Ste-Vierge ; D=Milice du Pape ; G=Garde d'Honneur et Archiconfrérie du Sacré-Cœur ; H=Heure-Sainte ; M=Bonne Mort ; R=Confrérie du S. Rosaire ; Z=Zélateurs et Zélatrices.

N. B.—Une indulgence de 100 jours est accordée pour chaque œuvre offerte à ces intentions.—Pour être insérées dans le CALENDRIER, les Intentions particulières doivent être reçues aux Bureaux du MESSAGEUR avant le premier jour du mois.